#### DEPARTEMENT DES LANDES

### **COMMUNE DE SAINT-LON-LES-MINES**

Nombre de conseillers en fonction :

14

Nombre de conseillers présents :

11

Nombre de votants :

13

# PROCES-VERBAL N° 2 DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 11 avril 2024 à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger LARRODÉ, Maire de Saint-Lon-Les-Mines,

<u>Présents</u>: Chantal BERGERON, Annie BOULAIN, Binh DUCAMP, Roger LARRODÉ, Patrice LAULOM, Audrey LESBATS, Pierre POURTEAU, Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO, Cédric TASTET, Pierre VENDRIOS.

**Excusés**: Thierry GUILLOT, Eric LABASTE, Jean-Pierre LAUDINET.

**Procurations**: Thierry GUILLOT à Pierre POURTEAU, Eric LABASTE à Patrice LAULOM.

Date de la convocation : le 6 avril 2024

Annie BOULAIN est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 février 2024.
- 2/ Compte-rendu des commissions.
- 3/ Vote du Compte Administratif 2023.
- 4/ Approbation du Compte de Gestion 2023.
- 5/ Affectation des résultats 2023.
- 6/ Vote des taux d'imposition 2024.
- 7/ Vote du Budget Primitif 2024.
- 8/ Souscription d'un prêt bancaire pour l'acquisition de la maison « Geloux ».
- 9/Demande de subvention au titre du Fonds d'Equipement des Communes 2024.
- 10/ Demande de subvention au titre des amendes de police 2024.
- 11/ Questions et informations diverses.

# 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 février 2024

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

### 2/ Compte-rendu des commissions

#### • Commission Voirie

Le programme voirie 2024, arrêté par la commission voirie de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, s'élève à 350 000 € TTC pour les 13 communes du Pays d'Orthe.

Pour la commune de Saint-Lon, il s'élève à 50 000 € et concerne la route de Siest, la Rue du Petit Louise et la voie du Herrou.

### • Commission Communication

Une feuille infos municipales est en cours de rédaction et sera à distribuer avant le 30 avril.

### • Commission Fleurissement

Talus en face du cimetière : prévoir remplacement des rosiers.

# 3/ Vote du compte administratif 2023

# Délibération n° 2024\_06

Monsieur le Maire présente les opérations d'exécution de l'exercice 2023 retracées comme suit :

	Section	<b>Section investissement</b>
	fonctionnement	
Titres (recettes)	985 972. 04	250 698. 25
Mandats (dépenses)	877 917. 57	362 783. 95
Résultat de l'exercice	108 054.47	- 112 085. 70
Résultat antérieur reporté	86 372. 57	163 813. 89
= Résultat de clôture	194 427. 04	51 728. 19

### Détermination des Résultats 2023

En fonctionnement, un excédent de : + 194 427. 04

En investissement, un excédent de : + 51 728. 19

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses: 101 679. 00

**Recettes:** 0.00

Monsieur le Maire propose ensuite la présidence à Annie Boulain et quitte la salle afin que le conseil municipal se prononce sur le compte administratif 2023.

Après délibération, le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité.

# 4/ Approbation du compte de gestion 2023

### Délibération n°2024 07

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 établi par le receveur municipal. Les résultats du compte de gestion 2023 étant identiques à ceux du compte administratif, le compte de gestion 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### 5/ Affectation des résultats 2023

### Délibération n°2024\_08

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2023, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 108 054. 47 € Un excédent reporté de 86 372. 57 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 194 427. 04 €

Un excédent d'investissement de 51 728. 19 €

Un déficit des restes à réaliser de 101 679. 00 € Soit un besoin de financement de 49 950. 81 €

### Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) :  $100\ 000.\ 00 \in \mathbb{R}$  Résultat reporté en fonctionnement (002) :  $94\ 427.\ 04 \in \mathbb{R}$  Résultat d'investissement reporté (001) :  $51\ 728.\ 19 \in \mathbb{R}$ 

# 6/ Vote des taux d'imposition 2024

### Délibération n°2024\_09

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant que pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le transfert de la part départementale aux communes implique que celles-ci doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du <u>taux communal</u> fixé par l'assemblée délibérante (17.89%) et du <u>taux départemental</u> de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2020 (16,97%),

# Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13.13 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.86 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.27 %

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagnée de l'état 1259 complété.

# 7/ Vote du Budget Primitif 2024

### Délibération n°2024 10

Après avoir délibéré sur les différents comptes du Budget Primitif de la commune 2024, les chiffres suivants sont arrêtés et adoptés à l'unanimité.

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 687 817. 00 € (dont 101 679. 00 € de Restes à réaliser)

Recettes: 687 817. 00 €

### Les projets validés au budget 2024 sont les suivants :

- Trottoirs route de Peyrehorade (de la pépinière au complexe médical) : 24 434. 67 €

- Trottoirs route du Petit Louise (côté ouest) : 33 448. 16 €

- Rénovation de la charpente de la bibliothèque : 17 889. 26 €

- Remplacement menuiseries salle de l'Ormeau : 15 300 €

- Installation d'une pompe à chaleur au logement de l'école de musique : 4700 €

- Remplacement ordinateur portable à la garderie : 600 €

- Acquisition de chaises pour l'école Primaire : 2000 €

- Filet de protection mur multisport : 2500 €

- Machine à glaçons salle des associations : 1700 €

- Nettoyeur voirie : 1100 €.

Cédric TASTET s'est retiré lors du vote du projet concernant la salle de l'Ormeau.

# **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 1 081 685. 00 Recettes : 1 081 685. 00

Le montant des subventions accordées aux associations s'élève à 16 936 €.

Binh DUCAMP s'est retirée lors du vote de la subvention allouée à l'association « Les trésors du Vietnam ». Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote de la subvention allouée à l'association « Saint Lon Solidarité ».

ACCA	200
FRONTON ST LONNAIS	3200
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	250
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ECOLE PUBLIQUE	2800
L'ATELIER DU MOT	500
COMICE AGRICOLE	180
COMITE DE JUMELAGE	750
COMITE DES FETES	7000
SAINT LON SOLIDARITE	600
ANCIENS COMBATTANTS	180
FNATH PEYREHORADE	40
LOUS YOUENS DE D'AOUTS COPS	300
ASSOCIATION LE RELAIS DES SAISONNIERS	636
ASSOCIATION LES TRESORS DU VIETNAM	200
A.N.A.C.R.	100
TOTAL	16 936

### 8/ Souscription d'un prêt bancaire pour l'acquisition de la maison Geloux »

### Délibération n°2024\_11

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de recourir à l'emprunt pour financer la dernière échéance due à l'EPFL, déduction faîte du fonds de minoration foncière.

Il est donc proposé de contracter un emprunt de 114 000 €.

Monsieur le Maire précise que 3 organismes bancaires ont été consultés : le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Banque Postale.

Après avoir pris connaissance des trois offres de financement et des conditions générales,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de retenir la proposition de la Banque Postale dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler: 1A.

Montant du contrat de prêt : 114 000 €.

Durée du contrat : 12 ans.

Objet du contrat de prêt : financer des investissements. Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2036.

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 05/06/2024, en une seule fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.77%.

Base de calcul: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.

Mode d'amortissement : échéances constantes.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : 0.20% du montant du contrat de prêt.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

### 9/ Demande de subvention au titre du Fonds d'Equipement des Communes 2024

### Délibération n°2024 12

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le devis suivant à soumettre au Conseil Départemental des Landes pour attribution du FEC :

- Rénovation intégrale de la toiture du musée de la Mine et renforcement de la charpente :

Entreprise	MONTANT HT
JL LAUGINIEBOIS à Saint Lon Les Mines	17 889. 26 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL, Après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental des Landes pour l'attribution d'une subvention au titre du F.E.C. pour ces travaux.

# 10/ Demande de subvention au titre des amendes de police 2024.

# Délibération n°2024\_13

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental doit procéder à la répartition du produit des amendes de police pour l'exercice 2024.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité de la rue du Petit Louise et de la route de Peyrehorade.

Le montant des travaux s'élève à 48 169. 22 € HT soit 57 803. 06 € TTC.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

# Le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'inscrire ces travaux au budget primitif 2024.

**DECIDE** de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police pour les travaux de mise en sécurité de la rue du Petit Louise et de la route de Peyrehorade.

# 11/ Questions et informations diverses

Suite à la démission de Madame Sophie ROBERT de son poste de conseillère municipale et communautaire, Madame Annie BOULAIN devient conseillère communautaire pour représenter la Commune de Saint Lon les Mines au Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de la demande du club du 3<sup>ème</sup> Age d'aménager un terrain de pétanque à proximité immédiate de la résidence l'Esclaride (parcelle Section AB n°389) où se trouve le siège de leur association.

Il est proposé d'aménager 2 petits terrains sur le parking communal existant. Ces travaux seront réalisés en régie par les employés communaux. Cette aire sera exclusivement réservée aux activités de l'Esclaride. Avis favorable à l'unanimité.

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin avec l'ouverture d'un deuxième bureau de vote situé à l'école primaire.

<u>Manifestations à venir</u>: La Mayade (samedi 4 mai) ; la fête de la musique (le 21 juin à partir de 19h30) et le Marché des producteurs (le 9 août).

Monsieur le Maire, La secrétaire de séance

Roger LARRODÉ Annie BOULAIN